

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois d'OCTOBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 9 octobre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 20
votants : 23

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Marie-Anne THEBAUD - André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Martine PERRAUD ayant donné pouvoir à Marie-Anne THEBAUD
Gilles PERRAUD ayant donné pouvoir à Nicolas BRAULT-HALGAND
Yann HERVY ayant donné pouvoir à Cyrille HERVY

Absents excusés

- Sébastien TOCQUEVILLE
- Céline HALGAND
- Bertrand PITON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nicolas DEUX est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2025 10 67 - VENTE DE LA PARCELLE E N° 513

Rapporteur : Jean-François JOSSE

Suite au travail d'identification des parcelles communales non utilisées, la parcelle E n° 513 (386 m²) sise « Les Pourpris », en zone NA1 du PLUi, a été proposée à M. BIREMONT Thierry et Mme CHAPON

Fabienne, propriétaires des parcelles ZB n° 152, 153, 154, 155, 156, 571, 573 et E n° 510, 516, 519, 522, 525, 528, sises 33-35 rue de la Martinais.

Vu l'estimation des domaines en date du 20 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 18 mars 2025,

Vu le courrier de M. BIREMONT et Mme CHAPON en date du 11 septembre 2025,

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre à M. BIREMONT Thierry et Mme CHAPON Fabienne demeurant 35 rue de la Martinais, la parcelle cadastrée section E n° 513, sise « Les Pourpris » et d'une superficie totale de 386 m² au prix de 40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Décide de vendre à M. BIREMONT Thierry et Mme CHAPON Fabienne, la parcelle cadastrée section E n° 513, sise « les Pourpris », d'une superficie totale de 386 m²,
- Dit que le terrain est vendu au prix de 40 € et que les frais de notaire seront à la charge du bénéficiaire,
- Rappelle que la réalisation de la vente est conditionnée au paiement effectif du prix dans les délais ou lors de la signature de l'acte de vente,
- Donne autorisation au Maire ou au Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, pour signer l'acte authentique à venir et tout autre acte subséquent lié à cette vente.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 16 octobre 2025*

*Le Maire,
Franck HERVY*



Le Secrétaire de Séance

A stylized signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the Session, is written over a faint, illegible stamp.